

REGLEMENT INTERIEUR

Pour le Karate do Shotokan et le Nihon Tai Jitsu

« BUDOPASSION » (Karate et Nihon Tai Jitsu de Bagnols sur Cèze), est une association loi 1901, affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées.

Le règlement intérieur vient en complément des statuts afin de préciser certains points d'organisation, techniques et moraux, nécessaires à des relations harmonieuses dans un esprit de convivialité, de respect et d'entraide mutuelle.

1 – Fonctionnement de l'association

La saison sportive se déroule de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés –sauf dispositions particulières prises par les enseignants en cours de saison sportive.

L'équipe administrative

Le club est administré par un bureau élu.

L'équipe pédagogique

Les différents cours sont animés par des enseignants diplômés de la FFKDA.

Seuls les professeurs et les membres du bureau, tous bénévoles, sont remboursés de leurs frais de déplacement.

2 – Formalités, Tarifs, et passeport sportif

L'adhésion se fait dès le début de l'entraînement ou après 2 cours d'essai, pour les débutants. Elle est validée avec l'acquittement des cotisations.

Les formalités

L'adhérent doit fournir :

- Une fiche d'inscription (téléchargeable sur le site Internet du club) avec ses coordonnées et celles du responsable légal,
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du karaté et à la compétition datée de moins de 2 mois avant le début de la saison sportive pour la première inscription, ou tous les trois ans.
- Les autorisations parentales pour les mineurs (pratique karaté et compétitions, assistance médicale et droit à l'image).

Les enfants sont sous la responsabilité du club exclusivement dans la salle d'entraînement, pendant le cours concerné, et en présence du professeur. Les accompagnants des enfants mineurs doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur dans la salle d'entraînement et être présents dès la fin du cours.

Les parents ou accompagnateurs ne sont pas admis dans le dojo pendant les cours des enfants sauf accord ponctuel du professeur (par ex. pendant le 1^{er} cours d'essai).

Ils pourront assister à la remise des ceintures en fin des 2 passages de grade de la saison.

Les tarifs

Ils comprennent l'adhésion au club et les cotisations (déterminées en assemblée générale), la licence de la FFKDA, de 37 euros, est en plus.

Les pratiquants de NIHON TAI JITSU doivent prendre une assurance spéciale pour un coût de 5 euros supplémentaire.

La licence valide l'affiliation de l'adhérent à la fédération. Elle est indispensable pour participer à toutes les manifestations, compétitions et stages de la fédération. Elle comporte aussi une assurance pour les risques liés à la pratique du karaté / ou discipline associée.

Les licences doivent être conservées car exigées pour les compétitions et les passages de grade (ceintures noires).

Adhésion en cours de saison

L'adhésion est possible pendant toute la durée de la saison sportive.

Si l'adhésion a lieu après le 15 décembre, la déduction sur les cotisations (hors licence et adhésion), sera de 25 % et de 50 % si elle est faite après le 15 mars.

- Les cotisations ne sont pas remboursées en cas d'exclusion ou d'abandon (sauf motif valable : maladie grave, maternité, mutation professionnelle ou décès) : 50 % s'il reste 2 trimestres, 25 % s'il reste 1 trimestre.

Le passeport sportif

Le passeport de la fédération, est obligatoire pour participer aux compétitions et au passages de dan. Le passeport doit comporter les timbres de licences et être signé par un médecin.

3 - Les compétiteurs

Le transport et la surveillance des enfants en compétition ou en stage sont à la charge et sous la responsabilité des parents. Les entraîneurs encadrent uniquement la prise en charge sportive.

Les compétiteurs ont leur propre équipement

Une ceinture rouge et une ceinture bleue sans rayure (spéciales compétitions) et pour les compétiteurs combats (des protections mains et pieds -bleues et rouges-, un protège-dents, des protège-tibias, une coquille pour les garçons, une protection poitrine pour les féminines).

Seuls les casques et plastrons pour les enfants sont fournis.

Le compétiteur qui déclare forfait à une compétition ou à un stage doit prévenir de son absence son entraîneur, si possible avant le jour de l'évènement.

4 - Respect, courtoisie, civilité

Les adhérents ont un comportement courtois et respectent le code moral du karaté (la courtoisie, la générosité, l'humilité, la loyauté, l'amitié, le courage, le cœur, la dignité, la sincérité, la sérénité, l'honneur, la persévérance).

Tout manque de respect et comportement nuisible (y compris à l'extérieur des cours) pouvant porter préjudice au club, peut entraîner l'exclusion partielle, totale ou définitive du cours.

Pour éviter les blessures, les ongles des mains et des pieds doivent être courts et les cheveux longs, attachés. Les boucles d'oreilles, les colliers, montres, gourmettes, lacets, rubans, bijoux, bagues, piercings, barrettes et épingles de cheveux, sont interdits.

La propreté est essentielle.

Le retardataire doit attendre l'accord du professeur avant d'entrer sur le tatami (par respect et aussi parce que l'échauffement est important).

5 –La tenue de karaté

Le karategi (kimono) doit être en bon état, propre, défroissé et à la taille du pratiquant.

Pour éviter tout « accrochage et blessure », les manches de la veste ne doivent pas dépasser le pli du poignet et les bas de pantalon, ne pas dépasser la cheville. Les manches et bas de pantalon doivent être cousus et non retroussés.

Pour les plus jeunes enfants (en particulier baby karaté), afin de faciliter le bon déroulement du cours, les parents et accompagnateurs nouent correctement, les liens du pantalon et ceux des 2 côtés de la veste, ainsi que la ceinture.

Seules les filles portent un tee-shirt sous leur veste de karategi (blanc uni).

Pas de signe religieux dans le dojo, les parties communes ou sur le tapis.

6 - les locaux et le matériel

Les adhérents s'engagent à respecter :

- les locaux (dojo et vestiaires),
- le matériel mis à leur disposition.

Les vestiaires

Les adhérents se changent dans les vestiaires.

Les parents de sexe opposé ne rentrent pas dans les vestiaires pour aider leur enfant. En cas de difficulté, les enfants sont habillés avant de venir au club.

Les adultes veillent à garder une tenue décente dans les vestiaires en présence d'enfants.

Les vestiaires ne sont pas surveillés et ils sont aussi utilisés par d'autres groupes sportifs. Gardez vos sacs de sport et chaussures sous votre vigilance.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte du club ou lors des déplacements.

Le matériel

Emprunté au club (protections, ceintures, livres, audio-visuels ou autres) doit être restitué en bon état ou remplacé. L'emprunt et la restitution doivent être inscrits par un enseignant ou un membre du bureau, sur un cahier « prêt de matériel » à disposition dans le placard du dojo.

7 – application et modification du règlement intérieur

Les membres du bureau et les responsables pédagogiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire respecter les statuts et le règlement intérieur.

Le règlement intérieur peut être modifié ou complété par le comité directeur et validé par l'assemblée générale, en cours de saison sportive.

Les adhérents sont invités dès leur inscription à en prendre lecture sur le site Internet du club.